



Agents Techniques des Collèges

TOUS EN GREVE LE 30.11.2017

Et après on continue !!



Les 16 et 23 novembre : Une mobilisation forte, visible et qui s'amplifie!

Le nombre de gréviste est en augmentation. 100 % de grévistes dans de nombreux établissements.

Les médias relayent de plus en plus le mouvement de grève (Le Courrier de Mantes, le Courrier des Yvelines, Les Nouvelles de Versailles, Le Parisien, l'Echo Républicain, actu.fr, journal TV de TVFil78 du 23.11,...).

Au Comité Technique du 23.11, les représentants du personnel de tous les syndicats du CD 78 ont voté unanimement CONTRE le projet de SEMOP. Ce projet sera soumis une 2^{ème} fois au CT du 7.12.2017.

Les syndicats CGT et FO du CD 78 ont contacté l'ensemble des organisations syndicales du Conseil départemental, de l'éducation nationale et des fédérations de parents d'élèves.

Des organisations ont décidé de nous rejoindre dans la mobilisation par des formes d'actions solidaires et complémentaires de la grève des ATC :

⇒ Pétition unitaire, conférence de presse unitaire, vote de motion unitaire dans les CA des collèges etc...

Suite aux décisions des agents réunis aux Assemblées Générales,

Les syndicats CGT et FO appellent à amplifier la mobilisation :

- A partir du 28.11 : lancement d'une **pétition** Fédération de parents d'élèves, syndicats EN et CD 78.
- **Judi 30.11.2017 : GREVE** 1h, 2h ou la journée.
- **Judi 07.12.2017 : GREVE** 1h, 2h ou la journée.
Conférence de presse unitaire de 8H à 8H45 à Versailles
Les grévistes qui le souhaitent peuvent venir nous y rejoindre
=> RdV 7H45 devant les grilles du CD 78 Avenue de Paris à Versailles.
- **Judi 14.12.2017 : GREVE** 1h, 2h ou la journée.
Demande de réception d'une délégation unitaire des organisations à M. Bédier et remise des pétitions.
- **Vendredi 22.12.2017 : GREVE et MANIFESTATION** à Versailles pendant l'Assemblée Départementale
Manifestation le matin, elle partira de place d'Armes devant le château de Versailles
- D'autres initiatives pourraient avoir lieu, n'hésitez pas à nous joindre !

Par l'amplification de la mobilisation, nous pouvons reculer le CD 78 !

Chaque gréviste compte, le collectif, c'est notre force !

Les préavis de grève couvrent à chaque fois la journée pour tous les ATC quels que soient la fonction et le statut (titulaires, stagiaires, CDD, CDI, CUI...). Chacun est libre de choisir la durée de la grève qu'il souhaite observer.

Pour rappel, la grève est un droit et la retenue sur salaire est proportionnelle à la durée de grève.

1h de grève = 1 h de retenue sur salaire ; 2h de grève = 2h de retenue sur salaire, etc...

Unis et solidaires, agissons, Contre la privatisation, Pour nos Droits, nos Emplois et Pour le Service Public !

